

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SEPTEMBRE 2017

Edité : le 5 octobre 2017

« Le texte complet de chaque acte publié dans le recueil pourra être consulté à la Communauté de Communes Loire et Semène »

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE

SEPTEMBRE 2017

I. DELIBERATIONS :

Délibération n° 20170919_D_120 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : ARDTA – Agence Régionale de Développement des Territoires d’Auvergne : Cotisation 2017,

Délibération n° 20170919_D_121 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : Statuts et Compétences de Loire Semène : Mise à jour,

Délibération n° 20170919_D_122 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : Intérêt Communautaire : Mise à jour,

Délibération n° 20170919_D_123 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : Finances : Décision Modificative n°1,

Délibération n° 20170919_D_124 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : Finances : SICALA : Participation 2017,

Délibération n° 20170919_D_125 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : Ressources Humaines : Ressources Humaines : RIFSEEP : Mise en jour,

Délibération n° 20170919_D_126 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : FIL : Mise à jour du règlement,

Délibération n° 20170919_D_127 du 19 septembre 2017 : Administration Générale : SICTOM Velay-Pilat : Modification composition des membres,

II. DECISIONS DU PRESIDENT :

Décision n°20170921_P_094 du 21 septembre 2017 concernant la signature d’une convention de formation professionnelle avec l’UFCV pour l’organisation d’une session de formation générale BAFA,

Décision n°20170922_P_095 du 22 septembre 2017 concernant la signature d’une convention de formation professionnelle avec l’UFCV pour l’organisation d’une session de formation générale BAFA,

Décision n°20170922_P_096 du 22 septembre 2017 concernant la signature d’une convention de formation professionnelle avec l’UFCV pour l’organisation d’une session de formation générale BAFA,

Décision n°20170925_P_097 du 25 septembre 2017 concernant la signature d’une convention avec la ludothèque « RICOCHET » pour 2 animations pour les enfants de la crèche « Les Matrus »,

Décision n°20170926_P_098 du 26 septembre 2017 concernant la signature d’une convention de prestation avec « Green Piste Records » pour l’organisation du spectacle/concert « Radio Ragot » dans le cadre du programme d’animations des bibliothèques et médiathèques communautaires,

Décision n°20170926_P_099 du 26 septembre 2017 concernant la signature d’un contrat de maintenance le système téléphonique du Siège à La Séauve sur Semène,

Décision n°20170928_P_100 du 28 septembre 2017 concernant l’acte spécial de sous-traitance pour le marché de travaux : Réhabilitation de l’ancienne chapelle en bibliothèque - SAINT FERREOL D’AUROURE (43 330),

Décision n°20170929_P_101 du 29 septembre 2017 concernant l’acte spécial de sous-traitance pour le marché de travaux : Réhabilitation de l’ancienne chapelle en bibliothèque - SAINT FERREOL D’AUROURE (43 330),

Décision n°20170929_P_102 du 29 septembre 2017 concernant la Signature d'une convention avec la Fédération Française des Motards en Colère pour l'organisation de 3 interventions dans le cadre de l'Education Routière de la Jeunesse,

III. DECISIONS DU BUREAU :

Décision n° 20170912_B_044 du 12 septembre 2017 concernant la signature d'une convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée pour les actions de formation en INTRA avec le CNFPT,

Décision n° 20170912_B_045 du 12 septembre 2017 concernant la ZA du Viaduc à Pont Salomon et la signature de l'avenant à la convention d'occupation de terrain nu pour la Société SADERTELEC,

Décision n° 20170912_B_046 du 12 septembre 2017 concernant la Vidéo protection et validation du plan de financement et la demande de subvention,

Décision n° 20170912_B_047 du 12 septembre 2017 concernant l'attribution du marché pour la vidéo protection,

IV. ARRETES :

Aucun arrêté non nominatif sur cette période.